

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 A 18H30

**Nombre de membres en exercice : 15**

Présents : 14

Absents : 1

dont représentés : 1

**Suffrages exprimés : 13**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

**Date de la convocation :**

17 avril 2026

**Délibération affichée en mairie**

le : 30 avril 2026

**Télétransmission au contrôle de**

légalité le : 30 avril 2026

**Accusé réception reçu**

le : 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

**Présents :**

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Agnès PERALDI-FRATI, Camille ROSSI, Jean-Pascal PEN-PENIC, Simon FIDELI, Hélène AUBRY, Patrick RINIERI, Sandrine PAPINI, Jacqueline BRAVIN, François-Jérôme SIMONETTI, Pauline BEOVARDI, Anne-Marie YVANNE, Mariana ANTONA-LECA

**Absents :** Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Sandrine PAPINI

**Délibération n°003-006-2026 : Subvention 2026 à l'association Sainte-Barbe**

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, M. le Maire a demandé aux Elus concernés de faire revivre l'association Sainte-Barbe, qui œuvre pour la préservation du patrimoine.

C'est pourquoi il propose de la soutenir financièrement à hauteur de 1 000 €.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 2 abstentions (Mme PAPINI et M. SIMONETTI),

- ✓ **ACCORDE** une subvention de 1 000 € à l'association Sainte-Barbe
- ✓ **PREVOIT** d'inscrire les crédits au budget primitif 2026
- ✓ **CHARGE** le Maire de procéder au versement de la subvention accordée

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Pascal LECCIA

